

MODALITÉS ET CONDITIONS

1. INTRODUCTION: Les présentes modalités et conditions régissent le programme de fidélisation Avis Preferred (le « Programme »), exploité par Avis Rent A Car System, LLC, ses sociétés affiliées (appelées collectivement « Avis »), au nom de Avis et de ses partenaires. En devenant membre du programme Avis Preferred (un « membre Avis Preferred »), chaque membre Avis Preferred convient qu'il a :

- a. lu, compris et accepté les modalités et conditions du Programme;
- b. donné son consentement à Avis Rent A Car System, LLC, et à ses représentants tiers autorisés à traiter des données qui lui sont personnelles et à divulguer ces données à des tiers, conformément à la politique de Avis en matière de protection de la vie privée;
- c. donné son consentement à l'utilisation de l'adresse électronique donnée à l'inscription comme méthode de communication au membre Preferred d'information concernant son compte, y compris, mais non de façon limitative, les changements et modifications au programme et le solde.

Le Programme et ses modalités et conditions remplacent tous les programmes Avis antérieurs ainsi que les modalités et conditions de tout autre programme antérieur de récompense ou de stimulation fourni par Avis. On peut consulter les modalités et conditions du programme Avis Preferred à avis.com/terms.

Avis se réserve le droit, à son unique discrétion, de modifier ou de remplacer les modalités et conditions du programme. La participation continue au Programme constitue l'acceptation par le membre Avis Preferred de toute modification ou de tout remplacement. Il incombe aux membres Avis Preferred de se tenir au courant des modalités du Programme et de tout changement ou ajout ou encore de toute modification au Programme.

2. Aperçu du programme Avis Preferred

Admissibilité annuelle à l'adhésion	Avis Preferred	Avis Preferred Plus	
Locations	Offert à tous les membres inscrits	12-24	25+
<OU> Dépenses (en dollars US)		De 5 000 à 6 999 \$	Plus de 7 000 \$

Pour les détails concernant les locations et les dépenses annuelles admissibles, reportez-vous au paragraphe 3c.
Pour les détails concernant l'évaluation du niveau annuel de service, reportez-vous à la section 3d.

a. Le Programme se compose des niveaux de service et des récompenses suivants auxquels auront droit les membres à l'Inscription au Programme. L'inscription est réputée être le remplissage d'un profil cadre d'adhésion à Avis Preferred, qui indique que le membre possède une adresse de résidence au Canada, aux États-Unis, à Porto Rico ou aux Îles Vierges des États-Unis, autrement définis comme étant l'Amérique du Nord.

b. Niveaux de service: Les niveaux de service suivants constituent le Programme :

i. Avis Preferred

- Adhésion gratuite
- Contournement du comptoir
- Possibilité de s'inscrire aux points Avis Preferred Points et d'accumuler des récompenses sur les locations et autres activités admissibles

ii. Avis Preferred Plus

- Avantages Avis Preferred plus :
- Surclassement d'un groupe de voiture (lorsque la chose est possible)*
- Numéro de réservation exclusif
- Accès à des offres et des rabais exclusifs
- Possibilité de s'inscrire aux points Avis Preferred et d'accumuler des récompenses sur les locations et autres activités admissibles

*Le parc de la série Signature de Avis n'est pas inclus.

3. Admissibilité : Pour être admissible au Programme, les participants doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants : (a) être une personne physique d'au moins 25 ans; (b) résider au Canada, aux États-Unis, à Porto Rico ou aux Îles Vierges des États-Unis; (c) ne pas avoir été antérieurement exclu d'un programme Avis ou s'être vu refuser la possibilité de location pour toute raison et (d) présenter à Avis un profil d'adhésion à Avis Preferred qui est soumis à l'approbation de Avis.

a) D'autres exigences peuvent s'appliquer à certains niveaux de service et récompenses du programme:

- Avis Preferred
- Avis Preferred Plus
- Points Avis Preferred

b) Adhésion individuelle

- Inscription :** Seule une personne (plutôt qu'une entité) peut s'inscrire au programme Avis Preferred en remplissant au complet et avec précision une demande sur le site Web de Avis (www.avis.com) ou par un autre canal d'adhésion.
- Approbation de l'admissibilité :** À l'approbation par Avis de l'admissibilité de l'adhésion au Programme, le candidat est réputé être inscrit et admissible à la participation au Programme. Avis peut, à sa seule discrétion et sans préavis écrit, refuser à tout candidat l'adhésion au Programme (Avis Preferred ou points Avis Preferred).
- Adhésion collective :** Les entreprises, les associations et les groupes ne sont pas admissibles au Programme (Avis Preferred ou points Avis Preferred).

c) Accumulation par les membres : Un membre n'accumule des crédits donnant droit à des niveaux de service ou à des avantages à la location auprès d'une succursale Avis participante de par le monde et seulement au retour du véhicule et au paiement complet de tous les frais de location admissible associés à la location. En cas de violation du contrat de location, des présentes modalités et conditions ou encore en cas de différend au sujet des frais se rapportant à la location, aucun crédit donnant droit à un niveau de service ou à une récompense ne sera accumulé jusqu'à ce que le différend soit résolu à la satisfaction de Avis. Parmi les frais de location admissible qui peuvent être contestés, citons les frais de temps et de kilométrage, les frais de tout produit ou service optionnel et les dommages au véhicule pour lesquels le locataire est responsable en vertu du contrat de location.

Location admissible : Par location admissible pour l'adhésion au niveau de service et les avantages, on entend une location tarifée complétée à toute succursale Avis participante de par le monde dont la date de prise de possession de la voiture et de son retour tombent dans une même année civile (« location »). Aucun crédit n'est accumulé sur les locations non payées ou exemptées des frais de temps et de kilométrage, les locations effectuées à une succursale Avis non participante ni sur les locations au tarif réduit, codes tarifaires, catégories de tarif ou types de profil suivants : compte d'entreprise ou du gouvernement qui ne permettent pas la participations des employés à un programme de fidélisation ou de récompense; profils de facturation

3centralisée de Avis qui peuvent être utilisées par plus d'une personne (carte de représentant autorisé, compte de facturation électronique universelle); bons de voyage professionnels Avis (BVPA) ou lorsque la récompense d'un tiers a servi pour la location; tarifs d'employé ou de membre de la famille ou d'ami pour Avis ou de toute société affiliée ou détenteur de licence; tarifs de l'industrie du voyage, tarifs forfaitaires, ou pour grossiste.

D'autres exclusions peuvent également s'appliquer à la seule discrétion de Avis.

d) Évaluation annuelle du statut pour le niveau de service :

- i. Tous les ans, l'adhésion est évaluée en vue de son renouvellement ou du déclassement du membre
- ii. L'évaluation annuelle du statut a lieu en janvier et se base sur les dépenses de l'année antérieure en dollars U.S. (frais de temps et de kilométrage plus frais pour produit et service optionnel) et frais de l'année antérieure au comptoir de location pour déterminer le renouvellement du statut ou le déclassement.
- iii. Les membres qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité pour ce qui est de la location ou des dépenses seront déclassés d'un statut. À titre d'exemple, un membre Avis Preferred Plus serait déclassé à Avis Preferred
- iv. Les membres Avis Preferred Plus qui accumulent des points au plus haut niveau d'échange et qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité en termes de location ou de dépenses conserveront le statut Avis Preferred mais seront déclassés au niveau inférieur d'accumulation de points de Avis Preferred Plus.
- v. Les membres sur invitation seulement (Club Avis du président et Club Avis du président du conseil) seront évalués en fonction de l'entente individuelle sur les modalités.

4. POINTS AVIS PREFERRED :

Les points Avis Preferred sont offerts aux membres du programme Avis Preferred. Un membre doit s'inscrire pour accumuler des points sur les locations admissibles et les produits et services optionnels. En fournissant une adresse électronique valide, le membre reçoit de Avis le solde du compte et autres informations applicables concernant les points Avis Preferred. Par leur conduite, les membres sont réputés s'être inscrits aux points Avis Preferred.

Les points Avis Preferred ne sont accordés qu'au complétage d'une transaction de location admissible qui est payée en entier ou au complétage d'autres activités précises de non-location tel qu'indiqué par Avis. Avis se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'apporter des rajustements raisonnables.

Les points Avis Preferred seront accordés au client aussi vite que raisonnable sur le plan commercial au retour de la voiture de location, à la fin de toute activité non reliée à la location et/ou de la période de promotion précisée.

Le membre qui possède deux numéros Wizard ou plus et qui s'inscrit aux points Avis Preferred sur au moins un profil admissible verra tous ses profils admissibles automatiquement inscrits à l'accumulation des points Avis Preferred. Toutes les activités de location dans les profils admissibles seront admissibles à l'accumulation des points et seront regroupées dans un seul solde qui peut être visualisé ou échangé à partir de n'importe quel profil qui possède un statut Avis Preferred ou le statut susmentionné.

Toute location ou prolongement de la location au-delà de 28 jours ne sera pas admissible à l'échange de points.

Les points Avis Preferred seront accumulés sur chaque dollar consacré à une location de base admissible ou à des produits et services optionnels (les frais de location de base sont autrement appelés les frais de temps et de kilométrage liés à la location, avant l'inclusion de tous produits optionnels, supplément, frais et taxes). Les points NE seront PAS accordés sur les paiements applicables aux taxes, aux frais et aux suppléments de la location. Les taxes, les frais et les suppléments qui s'appliquent à de tels produits et services optionnels N'entreront PAS dans le calcul des points.

Les membres peuvent accumuler des points sur les transactions de location lorsqu'ils sont le conducteur autorisé. Ils ne peuvent pas accumuler de points pour une transaction de location faite par une autre personne. Les membres peuvent accumuler des points sur un maximum de deux transactions de location simultanées.

Accumulation de points Avis Preferred	Avis Preferred	Avis Preferred Plus	
	Offerte à tout membre qui s'inscrit aux points	Offerts par tranche de 12 à 24 locations ou dépenses de 5 000 à 6 999 \$	Offerte à un minimum de 25 locations ou de dépenses de 7 000 \$
Temps et kilométrage (dépenses en location)	1 \$ = 1 point	1 \$ = 1,25 points	1 \$ = 1,50 points
Dépenses en produits optionnels (GPS, radio satellite)	1 \$ = 2 points	1 \$ = 2,50 points	1 \$ = 3 points

a. Expiration des points Avis Preferred : Les points sont valides pour une période de 60 mois à compter de leur accumulation. Au cas où le membre Avis Preferred n'en fait pas l'échange au cours de cette période, les points sont réputés être perdus et redonnés à Avis et ils ne posséderont aucune valeur pour le membre Avis Preferred et seront supprimés de son compte. Les points accumulés par les résidents de l'Ontario, Canada n'expirent pas. En cas d'inactivité, ces points pourraient être annulés.

Annulation pour inactivité : Les points Avis Preferred accumulés ou autrement obtenus par un membre Avis Preferred seront perdus sans préavis si ledit membre devient inactif. Un membre Avis Preferred est considéré inactif si, au cours d'une période de douze mois : (a) il n'a pas effectué de location admissible à une succursale Avis participante; (b) il n'a pas accumulé ni échangé de points Avis Preferred, ou (c) si son compte a été annulé.

b. Rajustements : Avis peut, à sa seule discrétion, corriger le nombre de points Avis Preferred d'un membre.

c. Échange de points : L'échange de points Avis Preferred contre une location à une succursale Avis participante du Canada, des États-Unis, de Porto Rico ou des Îles Vierges des États-Unis est fonction de la disponibilité de l'article demandé à la réservation. Il faut réserver d'avance. Vous trouverez la liste des succursales Avis non participantes à la rubrique « Succursales non participantes » du site www.avis.com/terms.

- i. Les points Avis Preferred peuvent être échangés contre les récompenses désignés, y compris, mais non de façon limitative, une location à une succursale Avis participante du Canada, des États-Unis, de Porto Rico ou des îles Vierges des États-Unis.
- ii. Les points Avis Preferred peuvent être échangés contre une location ou des produits auxiliaires au Canada, aux États-Unis, à Porto Rico ou aux Îles Vierges des États-Unis seulement. Il peut y avoir échange contre, entre autre, ce qui suit :
 - Une journée de location gratuite, à l'exclusion des produits d'assurance, des taxes, des frais et des suppléments
 - Un surclassement de groupe de voiture
 - Des produits optionnels, y compris mais non de façon limitative, un siège d'auto, un rehausseur de siège, un ensemble de retenue de bébé, un GPS, l'assistance routière étendue, une radio satellite ou des porte-skis. L'échange ne peut porter sur l'assurance ou les protections optionnelles (assurance responsabilité supplémentaire, assurance individuelle accidents, assurance des effets personnels). Avis se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou de changer l'offre en tout temps ainsi que les modalités et conditions publiées. Ce sont les modalités et conditions publiées à la location qui s'appliquent
 - Les frais se rapportant à tout produit de péage électronique sont exclus de l'accumulation envers les dépenses de niveau de service ou les points Avis Preferred.

Au cas où les produits optionnels sont endommagés, perdus ou volés, le coût de leur remplacement sera à la charge du locataire.

Un locataire ne peut pas se servir des points accumulés pour compenser le coût de remplacement.

Les points Avis Preferred peuvent être accumulés à toute succursale Avis participante de par le monde mais ne peuvent être échangés qu'aux succursales participantes du Canada, des États-Unis, de Porto Rico et des Îles Vierges des États-Unis.

Les points Avis Preferred ne sont pas accordés sur les locations donnant droit à des milles, des crédits ou des points dans le cadre d'un programme Grands voyageurs (y compris mais non de façon limitative les points Grands voyageurs d'une ligne aérienne ou le programme de points d'une chaîne hôtelière).

d. Effet d'une réservation annulée ou modifiée : Les modifications à une réservation d'échange seront autorisées dans la mesure où il n'y a pas de changement dans le nombre de points exigés pour l'échange (adresse électronique, numéro de vol, carte de crédit). Pour tout autre changement à la réservation d'échange, le membre Avis Preferred doit d'abord annuler la réservation avant la date de prise de possession et refaire une réservation car il se peut qu'il y ait une différence dans le nombre de points Avis Preferred requis et il pourrait aussi y avoir des frais connexes. Le membre Avis Preferred qui n'annule pas une réservation avant la date de prise de possession perd ses points. Lorsqu'une succursale Avis participante se retire du programme Avis pour une raison quelconque après qu'un membre Avis Preferred a fait une réservation en se servant de ses points, Avis fera son possible pour que l'ancienne succursale Avis participante accepte la réservation ou prendra des dispositions pour une location équivalente à proximité. Avis ne peut toutefois pas garantir qu'une récompense ou un surclassement Avis sera accepté.

e. Aucune vente ni cession : Les points Avis Preferred ne peuvent être échangés ni cédés par un membre Avis Preferred contre leur valeur monétaire ou un crédit. Si l'on juge qu'un membre Avis Preferred a fait le troc, la vente, l'échange ou l'émission des points à une personne autre que le membre admissible, ces points seront déclarés nuls et ne seront pas acceptés.

f. Cession des avantages Avis : Les points Avis Preferred et tout autre avantage accordé aux membres Avis Preferred ne peuvent être vendus, faire l'objet d'un troc ou de cession (autre que par Avis ou ses agents). Toute tentative de cession, vente ou troc est réputée nulle. Avis et ses partenaires peuvent refuser d'accepter ou de reconnaître les points Avis Preferred ou les avantages des membres Avis Preferred qui, de l'avis de Avis, ont été cédés, vendus ou fait l'objet d'un troc.

g. Décès : Au décès d'un membre, Avis peut, à sa seule discrétion, permettre le transfert des points Avis Preferred non échangés à un membre de la famille ou à un ami qui est un membre actif de Avis Preferred à la réception par Avis de toute la documentation et des communications requises et après leur examen.

h. Divorce : En cas d'une entente de divorce qui a fait l'objet d'un jugement, Avis peut, à sa seule discrétion, permettre le transfert des points Avis Preferred non échangés d'un compte de membre Avis Preferred au compte d'un autre membre Avis Preferred sur réception par Avis, et après examen, de la documentation et des communications requises, y compris mais non de façon limitative, les documents juridiques ordonnant un tel transfert. Le statut de membre et les avantages connexes ne seront pas transférés au destinataire des points Avis Preferred.

5. ANNULATION DE L'ADHÉSION

a. Contrôle du compte des membres Avis Preferred : Avis se réserve le droit d'effectuer un contrôle, en tout temps et sans préavis, de la conformité du compte de tout membre Avis Preferred aux modalités du Programme. Avis peut aussi examiner le solde des points Avis Preferred d'un membre et l'historique de ses transactions, y compris mais non de façon limitative, ses récompenses et autres avantages.

b. Annulation par un membre Avis Preferred : Un membre Avis Preferred peut annuler en tout temps son adhésion au Programme. Pour annuler les avantages du service Avis Preferred, envoyez un courriel au Centre de service partagé Avis à profile.update@avisbudget.com. En annulant son adhésion, le membre se désinscrit également des points Avis Preferred. Tous les avantages du niveau de service du membre et les points Avis Preferred non échangés seront immédiatement perdus et ne peuvent être revalidés ni transférés. Le déménagement à un pays de résidence inadmissible sera réputé être une annulation par

le membre. Un membre Avis Preferred peut se désinscrire en tout temps des points Avis Preferred en allant à avis.com. Les points Avis Preferred non échangés seront immédiatement perdus et ne seront pas revalidés.

c. Annulation par Avis : Avis peut, en tout temps, avec entrée en vigueur immédiate et sans préavis écrit, annuler ou suspendre les avantages d'un membre dans le cadre du programme Avis Preferred, y compris mais non de façon limitative le statut de niveau de service et les points Avis Preferred accumulés pour toute raison et à la seule discrétion de Avis si Avis juge que le membre Avis Preferred :

- i.** a agi de manière incompatible avec les lois, les règlements ou les ordonnances applicables;
- ii.** n'a pas payé la facture de location à la date d'échéance, y compris les dommages survenus au véhicule à Avis ou à une succursale Avis participante et n'a pas respecté toute autre obligation financière;
- iii.** a agi de façon inadéquate, frauduleuse, abusive ou hostile, tel que déterminé par Avis à sa seule discrétion;
- iv.** a enfreint ou violé toute modalité du Programme ou modalité d'utilisation du site Web;
- v.** a adopté un comportement répréhensible ou commis un acte répréhensible en rapport avec le Programme, y compris mais non de façon limitative en rapport avec les points Avis Preferred, l'utilisation des récompenses Avis, l'utilisation des récompenses de promotions Avis ou les avantages Avis pour les membres.

d. Faillite : Sous réserve de la loi applicable, l'adhésion au Programme prend automatiquement fin lorsqu'un membre Avis Preferred déclare faillite ou qu'il fait l'objet d'une procédure de faillite.

e. Effet de l'annulation de l'adhésion à Avis Preferred : Les avantages et services connexes au Programme sont la propriété exclusive de Avis et non des membres Avis Preferred. À la résiliation de l'adhésion au Programme pour une raison quelconque, les points Avis Preferred non échangés seront perdus et le membre Avis Preferred ne pourra plus participer au Programme. Les points Avis Preferred ne possèdent pas de valeur monétaire et Avis ne fournira pas de compensation ni ne paiera comptant pour tout point Avis Preferred perdu ou non utilisé.

Lorsque Avis annule le compte d'un membre Avis Preferred pour une raison quelconque, ce membre ne peut pas faire une nouvelle demande d'adhésion au Programme et tout compte ouvert au nom de ses membres ou les points Avis Preferred qu'il aura accumulé dans ce compte seront perdus à leur découverte.

Dans le cas où un membre Avis Preferred annule son compte ou que ce compte devient inactif, le membre peut plus tard présenter une nouvelle demande d'adhésion au Programme mais les points Avis Preferred qui avaient expirés ne seront pas revalidés dans son compte Avis Preferred.

6. Modification et/ou résiliation du Programme

a. Modification du Programme : Avis peut modifier le Programme ou ses modalités en tout temps, pour n'importe quelle raison, sans préavis. Avis peut apporter des changements qui touchent, sans restriction, les processus, les avantages, les niveaux de service, les règles d'accumulation et d'échange des points Avis Preferred, les niveaux d'échange des points Avis Preferred et les règles d'utilisation des points et de disponibilité. Nonobstant ce qui précède, Avis donnera un préavis si des changements au Programme ou à ses modalités modifient le nombre de points Avis Preferred qu'un membre accumule lors d'une location admissible et les frais admissibles à une succursale Avis participante ou si les changements augmentent le nombre de points dont le membre a besoin pour en faire l'échange contre une location à une succursale Avis participante.

b. Résiliation du Programme : Avis peut résilier le Programme sur préavis aux membres actifs Avis. Avis peut, à sa seule discrétion, remplacer en tout temps le Programme par un programme de fidélisation analogue, sur préavis aux membres actifs Avis Preferred. Après la résiliation du Programme, un membre Avis Preferred ne peut plus accumuler de points Avis Preferred ni réclamer les récompenses ou les avantages du Programme. À la résiliation du Programme, tous les points Avis Preferred non

échangés seront perdus sans obligation ni responsabilité et aucune demande de récompense ne sera acceptée à la fin de la période de préavis. Avis peut mettre fin au Programme, en tout ou en partie, dans toute juridiction, sauf exigence contraire de la loi.

c. Avantages sous réserve de la disponibilité : Les avantages, les offres, les récompenses et services du Programme sont sous réserve de la disponibilité et peuvent être modifiés en tout temps sans préavis.

7. Communications aux membres :

Communications aux membres : Toutes les communications du Programme seront envoyées aux membres Avis Preferred à l'adresse électronique fournie dans le compte du membre Avis Preferred. Les communications envoyées à l'adresse en dossier seront réputées avoir été reçues à l'ouverture du courriel et/ou un jour ouvrable après l'envoi si celui-ci se fait à l'adresse électronique du membre Avis Preferred ou cas de non-réception du courrier retourné. C'est au membre Avis Preferred de s'assurer que son adresse électronique est actuelle.

Le membre Avis Preferred peut recevoir régulièrement par courriel de l'information sur le solde de ses points Avis Preferred ou il peut les consulter sur son profil à avis.com.

Avis peut aussi envoyer, de temps à autre, aux membres Avis Preferred des promotions, des offres et autres communications y compris mais non de façon limitative des envois provenant de tiers. Les envois provenant de tiers sont fonction de l'information fournie à Avis par le membre Avis Preferred et de toute autre donnée supplémentaire que peut posséder Avis. Les membres Avis Preferred peuvent changer en tout temps des détails personnels et leurs préférences en matière de communications à partir du site Web du Programme (www.avis.com); avant de permettre certains changements, Avis peut demander au membre Avis Preferred d'envoyer une documentation justificative (dans le cas, par exemple, d'un changement de nature légale).

Chaque fois qu'un membre Avis Preferred contacte le Centre de service à la clientèle, Avis peut lui poser certaines questions de sécurité en vue de vérifier son identité. Dans le but d'améliorer la qualité du service, le Centre du service à la clientèle peut contrôler ou enregistrer l'appel téléphonique.

Tout changement ou toute modification au Programme apparaîtra sur le site www.avis.com/terms et les modalités publiées sur le site Web à la date de la transaction de location à des fins d'accumulation ou d'échange constitueront les modalités et conditions régissant la transaction et remplaceront les modalités et conditions antérieures.

8. TAXES :

Les points Avis Preferred et autres avantages aux membres Avis Preferred peuvent être assujettis à un impôt sur le revenu ou autres taxes. C'est au membre Avis Preferred qu'il incombe de payer ces taxes et faire toutes les divulgations applicables à des tiers, y compris mais non de façon limitative au tiers qui a payé la transaction sur laquelle le membre Avis Preferred a accumulé des points Avis Preferred. Avis ne sera pas responsable des impôts à payer, des droits et autres frais en rapport avec l'émission des points Avis Preferred, des récompenses Avis, des récompenses de promotion Avis et autres avantages aux membres Avis Preferred.

9. Déclarations et garanties :

Avis ne fait aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, en ce qui a trait au type, à la qualité ou à l'appropriation des produits ou services fournis par l'entremise du Programme ou par une succursale Avis participante.

10. Erreurs et omissions:

Avis n'est pas responsable de : (a) toute perte, de tout envoi à la mauvaise adresse ou de tout retard dans la réception de la demande d'un membre Avis Preferred, de sa correspondance, des demandes d'échange, des récompenses ou des avantages de membre Avis Preferred ; (b) du vol ou de l'échange non autorisé des points Avis Preferred ; (c) de tout acte ou de toute

omission d'un tiers (y compris mais non de façon limitative d'une succursale Avis participante); ou (d) de toute erreur publiée en rapport avec le Programme, y compris, mais non de façon limitative, toute erreur de tarification, erreur typographique, erreur de description, erreur concernant les succursales Avis participantes et les sociétés affiliées du Programme Avis et de toute erreur dans l'inscription au débit ou au crédit des points à partir du compte d'un membre Avis Preferred. Avis se réserve le droit de corriger, sans préavis, toute erreur.

11. Interprétation des modalités du Programme :

L'interprétation des modalités du Programme et des règles d'adhésion est à la seule décision de Avis dont les décisions seront sans appel. En cas de divergence entre la version anglaise et toute version traduite des modalités du Programme, la version en anglais prévaudra.

12. Renonciation : L'abandon de recours par Avis de toute violation des modalités du Programme par un membre Avis Preferred ne constituera pas une renonciation à l'égard de toute violation antérieure ou ultérieure des modalités du Programme. La non-insistance par Avis sur la stricte conformité aux modalités du Programme par un membre Avis Preferred ne constituera pas une renonciation aux droits ou recours que Avis pourrait avoir envers ce membre ou tout autre membre Avis Preferred. Avis peut, à sa seule discrétion, renoncer à la conformité aux modalités du Programmes et peut, de temps à autre, offrir des promotions qui bonifient les avantages de certains membres Avis Preferred.

13. Limitation de responsabilité :

AVIS OU TOUTE SUCCURSALE PARTICIPANTE NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PARTICULIERS, PUNITIFS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DE TOUT GENRE, BASÉS SUR LE CONTRAT, UN DÉLIT OU AUTRE, QUI DÉCOULENT DU PROGRAMME AVIS OU DE SES MODALITÉS OU QUI S'Y RAPPORTENT.

14. Compétence législative et choix de l'endroit :

Tout différend découlant du Programme ou de ses modalités sera traité individuellement sans recours collectif et sera régi, interprété et exécuté conformément aux lois de l'État du New Jersey, États-Unis, sans égard aux règles de droit international privé. Toute réclamation ou toute action en justice découlant des modalités du Programme ou du Programme ou s'y rapportant ne peut être déposée que dans l'État ou devant les tribunaux fédéraux situés dans l'État du New Jersey aux États-Unis.

15. Sous réserve de la loi :

L'adhésion au Programme et l'accumulation et l'échange de points Avis Preferred sont assujettis aux lois et aux règlements locaux applicables. L'adhésion au Programme, les avantages aux membres Avis Preferred et les points Avis Preferred sont offerts de bonne foi, mais ils peuvent ne pas être disponibles lorsque la loi ou un règlement applicable aux États-Unis ou dans le pays de résidence du membre Avis Preferred les interdit ou les limite. Si toute partie des modalités du Programme est jugée illégale ou inexécutable, cette partie sera réputée être supprimée des modalités du Programme dans une telle juridiction, mais les autres dispositions resteront en vigueur.

16. Entente complète:

Entente complète : Les modalités du Programme, y compris celles qui sont incorporées aux présentes ou qui y sont mentionnées, constituent l'entente au complet entre Avis et les membres Avis Preferred en ce qui a trait à l'objet ci-contre et remplace tout accord ou toute entente antérieure (verbale ou écrite) se rapportant à l'objet et ne peut être amendée ni révisée sauf par écrit ou par l'incorporation de ces amendements ou modifications au site Web du Programme (www.avis.com)